



**Madame le Maire  
de COURNONSEC**

A

**Monsieur Claude RIVIECCIO  
Commissaire enquêteur  
Enquête publique  
« Projet de lycée à Cournonterral »  
Mairie Annexe  
12 Avenue Armand Daney  
34660 COURNONTERRAL**

Cournonsec, le 17 novembre 2023

*NOS REF : 202311029/RI/JCR*

**Objet : Soutien au projet de construction d'un lycée et aménagements associés**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant que Maire de la commune de Cournonsec, je viens apporter mon plein et entier soutien au projet de construction d'un lycée et aménagements associés sur le territoire de la commune de Cournonterral.

Je crois pouvoir affirmer que la population de Cournonsec, commune située aux confins ouest du territoire de la Métropole Montpellier Méditerranée, attend avec une particulière impatience la réalisation de ces équipements.

Le motif principal de l'attente ardente de nos concitoyens pour cette réalisation réside dans son accessibilité aux usagers. L'éloignement actuel des établissements d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré relevant de la carte scolaire (lycée Jules Guesde, Lycée Georges Clémenceau à Montpellier), conjugué à la saturation du réseau viaire, engendrent des effets particulièrement préjudiciables aux lycéens de la commune quant à leurs conditions d'apprentissage. L'importance des temps de trajet quotidiens (pouvant aller jusqu'à 3 heures par jour) crée une distorsion de situation selon la commune de résidence, qui peut s'apparenter à une rupture d'égalité des usagers dans l'accès à l'enseignement. L'indisponibilité des élèves cournonsecois durant ces temps de trajet est prélevée sur les temps normalement dévolus au travail scolaire, aux activités de loisirs ou au repos. Ce n'est pas là le moindre des bénéfices attendus de l'opération soumise ici à l'enquête publique que de rétablir une forme d'égalité et d'amélioration des conditions éducatives des jeunes.

J'ajoute qu'une offre d'enseignement nouvelle sur le territoire ouest de Montpellier, entre Montpellier et Sète, contribuera à désaturer les lycées existants.

D'un point de vue plus général, à l'échelle du secteur ouest de Montpellier, le projet de lycée accompagnera de façon opérationnelle, en termes d'équipements et d'aménagement publics, la forte attractivité de ce territoire que ne dément pas une dynamique continue de croissance démographique

et de logements, encouragée par les documents de planification d'urbanisme du territoire métropolitain.

La localisation du projet, au centre de la plaine ouest, son accessibilité par la route métropolitaine n°5 (RM5), véritable épine dorsale du territoire, sa desserte par les voies cyclables reliant Montpellier à Cournonsec et au-delà, l'amélioration des conditions et modalités de déplacement qu'engendreront la requalification de la RM5, l'arrivée du bus à haut niveau de service (ligne 4 du futur Bustram) et le renforcement du maillage cyclable constituent des atouts majeurs de ce projet, sur le plan des confort d'usage, environnementaux et de santé publique. La décongestion du trafic pendulaire, liée aux nouveaux besoins et pratiques de déplacement, entraîneront un désengorgement salutaire des voies de circulation motorisées.

La compacité du projet, la concentration des lieux d'activités sportives (piscine intercommunale existante, plateau sportif communal existant, futur gymnase), associée à la mutualisation des espaces et équipements publics (parking, mail piéton, gymnase) valorisent fortement l'intérêt de ce projet pour les populations vivant sur ce territoire.

Tels sont les arguments que je souhaitais faire valoir, au nom de la commune que je représente, pour appuyer la concrétisation de ce projet de construction d'un lycée et d'aménagements associés à Cournonterral.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire  
Régine ILLAIRE

